


Plan de Prévention des Risques Technologiques FOS OUEST Zonage réglementaire

POUR ÊTRE ANNEXÉ
À L'ARRÊTÉ N° 2023-12-PPRT/15
DU 6 AVR. 2023

Yves GONZALEZ
Le Secrétaire Général



- Zonage réglementaire avec n° de zones
- Grand R : zone d'interdiction renforcée
 - Petit r : zone d'interdiction
 - Grand B : zone d'autorisation limitée
 - Petit b : zone d'autorisation sous conditions
 - Petit v : zone de recommandation
 - Emprise foncière exploitants
- Scan 25 (c) IGN